

# Le rachat des 6000 brevets Nortel serait anticoncurrentiel?

L'accord passé entre **Nortel** et le consortium formé d'Apple, EMC, Ericsson, Microsoft, RIM et Sony, est visé par le **département de la Justice américain**, mais aussi par la **FTC** (*Federal Trade Commission*). L'enquête est en cours et des pratiques non concurrentielles de la part de ce consortium sont suspectées, selon notre confrère [l'Espresso](#).

Pour comprendre l'enjeu de cette acquisition, il convient de remonter le fil du temps. Car les 6000 brevets de Nortel pourraient être déterminants pour les sociétés qui en disposeront mais pourraient également servir à **bloquer l'évolution d'un concurrent direct** des membres de ce consortium, en l'occurrence **Google**. En avril 2010, lorsque Google était sur le point de gagner l'enchère des brevets mis en vente par l'équipementier télécoms, un porte-parole de la société avait ainsi déclaré que « *ces brevets allaient aider au développement d'Android et de Chrome OS* ».

L'histoire technologique de la société canadienne a commencé en 1895. Nortel était encore florissante il y a cinq ans avec un chiffre d'affaires de **11,4 milliards de dollars**. Elle se classait alors parmi les 10 premiers équipementiers de télécommunications au monde. Mais il n'aura fallu que trois années pour amorcer le déclin de l'équipementier télécoms, la poussant à se déclarer en faillite **en janvier 2009**. Nortel a alors décidé de vendre ses quelques 6000 brevets au plus offrant. Ceux-ci touchent aux technologies de pointe liées aux réseaux et aux semi-conducteurs.

En avril 2010, c'est donc Google qui était le mieux placé avec une enchère à **900 millions de dollars**. Sa dernière enchère aurait été portée à 4 milliards de dollars. Mais le consortium composé d'Apple, EMC, Ericsson, Microsoft, RIM et Sony, l'a finalement emporté avec une mise de **4,7 milliards de dollars**. D'aucuns pensent que Google aurait pu et dû surenchérir étant donné l'importance stratégique de ces brevets pour l'avenir d'Android principalement. Le spécialiste de la recherche sur Internet, en proie à des poursuites judiciaires pour cause de violation des brevets dans Android justement, en a toutefois décidé autrement.

Si Sony utilise l'OS Android de Google, il est à noter que Microsoft poursuit **systematiquement** les sociétés qui utilisent Android au motif de la violation de plusieurs de ses brevets. Apple a poursuivi plusieurs sociétés qui utilisent Android sans que les poursuites ne soient toutefois directement liées à l'OS de Google. En filigrane, c'est Android qui pourrait être visé par Apple. La place de l'OS mobile *open source* va croissante alors que Windows Phone 7 n'arrive pas à s'imposer, RIM est en déclin et Apple voit le spectre d'Android amorcer **un début d'érosion** de ses parts de marché.

Les autorités américaines suspectent des velléités anti-concurrentielles de la part des sociétés composant ce consortium. Les 6000 brevets serviraient de « *sources* » de « *patent troll* » pour porter préjudice à la firme de Mountain View et à son OS mobile.

Les suites judiciaires qui pourraient être données seront d'une importance capitale et auront un rôle majeur sur l'évolution des parts de marché des différents OS mobiles. Car, s'il ne s'agit pas de « *patent troll* », les brevets touchent notamment à la 4G, au Wi-Fi, aux réseaux sociaux et permettront des développements notables des systèmes d'exploitation. Reste également que l'union sacrée

pourrait aussi tourner à la pomme de discorde lorsqu'il s'agira de **partager** les 6000 brevets entre les 6 sociétés, si tant est que l'acquisition ne soit pas invalidée.

Crédit photo: © Junial Enterprises – Fotolia.com